



## Licenciement 2.0: Virés par texto, peut-on licencier ses salariés par SMS ?

publié le 17/11/2018

---

### Descriptif :

Encore des licenciements annoncés par un simple texto : mais peut-on légalement virer ses salariés par SMS ?

---

L'article en lien ci-dessous :

► [Licenciement 2.0 : Virés par texto, peut-on licencier ses salariés par SMS ?](#) 

Source : le blog de Thierry Vallat Avocat au barreau de Paris



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.